



Présents :

M. Lesigne, Vice-Président

S.-A. Achache, K.S. Agbokanzo, J.-C. Billaut, P. Boissé, M. Braibant, E. Bricout, M. Chenetier, S. Chevalier, C. Dreveau, M. Duclos, M.-L. Gely, C. Georgelin, E. Huguet, F. Lafontaine, C. Lecouvey, S. Leturcq, V. Maillard, P. Melé, E. Moyse, S. Osu, L. Seabra, G. Souesme, A. Thalineau, D. Ung, P. Vourc'h, M. Zapata

Invités : I. Guillouet

Excusés :

E. Buffenoir, M. Desmedt, N. Dubouloz Ph. Foucher, E. Fouquereau, F. Gens, G. Glevarec, M. Guérin, U. Krampfl, I. Laffez, F. Lecaille, A. Maruani, V. Pennequin, M. Porcheron, D. Roman, C. Rubio, G. Semedo

Emmanuel Lesigne ouvre la séance à 14h10.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Etudes doctorales : nouveauté de fonctionnement – Philippe Roingeard – pour information et décision
2. Les futures écoles doctorales – Philippe Roingeard – pour information
3. Identification des axes recherche de la future ComUE et réflexion sur les écoles universitaires de recherche (PIA3) – pour information
4. Retour sur les présélections de l'APR IA – Annexes 4, 5 et 6 – pour information
5. Retour sur les présélections de l'APR IR et ANR
6. Fête de la science 2017 - annexe 7 – pour information
7. Appel à projets post-doc – annexe 8 – pour décision

1. Etudes doctorales : nouveauté de fonctionnement – Philippe Roingeard – Annexes 1, 2, 3

L'arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat est venu préciser certains éléments et ajouter des obligations :

- *Nécessité de suivre une formation en éthique de la recherche et intégrité scientifique pendant la thèse.* A la rentrée 2016, une formation obligatoire de 3h, sans attribution de crédits doctoraux, a été mise en place.
- *Nécessité de mettre en place un comité de suivi thèse.* Ce dispositif existait déjà dans certains laboratoires. Il devient maintenant obligatoire. Mais, la liberté est laissée aux écoles doctorales (ED) de les organiser selon leurs spécificités. Il n'existe pas de procédure identique pour l'ensemble des



ED. Le format le plus courant est l'élaboration d'un questionnaire suivi, le cas échéant, d'un entretien.

- *Nécessité de mettre en place une **convention de formation***. Ce document, mis en place à Tours de manière uniforme sur les 4 ED à la rentrée 2016, vient préciser si la thèse est réalisée à temps complet ou partiel ; le calendrier du projet de recherche ; les modalités d'encadrement ; le suivi de formation et d'avancement des travaux ; les conditions matérielles de réalisation du projet ; le cas échéant les conditions spécifiques de sécurité...
- *Nécessité d'établir un **portfolio de toutes les activités du doctorant pendant la thèse***. Il s'agit de lister les activités réalisées pendant la thèse. Ce document est validé par le directeur de l'ED. Pour le doctorant, cela représente une « carte de visite » officielle des compétences acquises et des expériences réalisées. Il sera mis en place de manière uniforme pour les 4 ED à partir de la rentrée 2017, mais uniquement pour les nouveaux doctorants s'inscrivant en 1^{ère} année.
- *Durée de la thèse en 3 ans comme règle générale et maximum 6 ans dans tous les cas*
- *Possibilité d'une année de césure*
- *Suppression définitive des mentions*
- *Participation du directeur de thèse au jury mais sans prendre part à la décision.*

En parallèle de ce texte d'arrêté, il est apparu utile de rédiger un règlement local sur la « **procédure relative à la soutenance de thèse** » pour clarifier certains points comme le rôle du directeur de thèse lors de la soutenance, la disparition de la mention ou la possibilité pour un professeur émérite de présider un jury.

- Pour le premier point, le règlement proposé précise le texte réglementaire dans le sens de la pratique souhaitée à Tours : « Tous les membres du jury – incluant le ou les directeur(s) de thèse – participent à la discussion. (...) Le ou les directeur(s) de thèse ne participe(nt) pas à la phase de décision (évaluation de niveau, décision finale d'attribution ou non du doctorat). En revanche, il(s) cosigne(nt) le rapport de soutenance. »
- Pour le second point, l'arrêté prévoit la suppression de la mention. Pour certaines sections de CNU, cette mention revêtait un caractère important notamment par la qualification. Il est proposé que « Le diplôme de doctorat ne comporte plus de mention. Ceci peut être rappelé dans le rapport de soutenance avec une phrase du type « L'école doctorale n'accorde pas de mention au doctorat ». Cependant, toute appréciation de niveau peut figurer dans ce rapport de soutenance. »
- Pour le troisième point, La commission recherche considère que le statut de professeur émérite confère la possibilité de présider un jury de thèse.

Après une phase d'échanges, le texte de « règlement » est soumis au vote de la commission recherche qui émet **un avis favorable**.

Vote : 28 pour, 0 contre, 3 abstentions

Il faudra tendre, le plus possible, vers une procédure harmonisée avec l'université d'Orléans notamment pour les ED co-accréditées.

Le **décret du 29 août 2016** modifiant le décret du 23 avril 2009 relatifs aux doctorants contractuels vient réformer leur statut.

Avant 2016, certains doctorants contractuels bénéficiaient d'une mission complémentaire d'enseignement de 64 heures incompressibles par an ; la rémunération globale de cette mission correspondait à un montant net d'environ 60 € par heure d'enseignement. Seulement, cela ne pouvait concerner qu'une faible partie des



doctorants (environ 66 pour Tours sur les 120 bénéficiant d'un contrat doctoral). Ces doctorants profitaient également de formations à l'enseignement supérieur organisées par la CIMES (Cellule d'initiation aux métiers de l'enseignement supérieur).

Avec ce décret, à compter de la rentrée 2016, une plus grande souplesse est instaurée puisque des heures d'enseignements, modulables entre 1 et 64 heures par an, peuvent être attribuées à tous les nouveaux inscrits comme doctorant contractuel. Ces heures sont payées sous forme de vacation à un taux horaire de 41€.

Le contrat doctoral a été réévalué de 6% (environ 95€ par mois), ce qui représente une revalorisation pour les doctorants qui n'avaient pas d'enseignement et une dévalorisation pour ceux qui en avaient.

La structure CIMES disparaîtra à la rentrée prochaine. Cependant des formations à l'enseignement supérieur seront maintenues dans le volet « insertion professionnelle » du plan de formation mis en place par les écoles doctorales.

2. Les futures écoles doctorales – Philippe Roingeard – Annexe 4

Conformément au contrat d'établissement actuel (2012-2017), 4 écoles doctorales sont aujourd'hui rattachées à l'université de Tours dont 1 pour le secteur SHS (100% tourangelle) et 3 pour le secteur SST co-accréditées avec l'université d'Orléans.

Le projet initial de ComUE Léonard de Vinci prévoyait 8 écoles doctorales sur un périmètre rassemblant les universités de La Rochelle – Limoges – Poitiers – Orléans – Tours et 2 écoles d'ingénieurs. L'université de La Rochelle a très tôt décidé de quitter cette ComUE pour rejoindre celle de Bordeaux. Les universités de Tours et Orléans sont également entrées dans un processus de sortie. Elles souhaitent aujourd'hui bâtir un projet de ComUE Centre-Val de Loire.

Dans le cadre du projet du futur contrat d'établissement (2018-2022) et de la future ComUE Centre-Val de Loire en construction, il est prévu 5 écoles doctorales :

- 2 pour le secteur SHS co-accréditées université d'Orléans et de Tours
- 2 pour le secteur SST co-accréditées université d'Orléans et de Tours et INSA Centre-Val de Loire (INSA CVL)
- 1 pour le secteur SST co-accréditée université d'Orléans et de Tours

Les 3 ED du secteur SST seront organisées sur le schéma actuel. L'INSA CVL, qui a obtenu en cours de contrat la compétence de délivrer le doctorat, va être membre à part entière pour les ED EMSTU et MIPTIS. Les périmètres des 4 ED SHS prévues par la ComUE Léonard de Vinci sont apparus trop petits à l'échelle de la ComUE CVL pour atteindre une masse critique correcte. Aussi, le schéma retenu est issu de la fusion des ED 5 / 6 autour des sciences sociales et 7 / 8 autour des sciences humaines.

Comme la ComUE CVL n'est pas encore créée, ce sont les établissements qui vont déposer les projets auprès de l'HCERES pour la mi-mai, pour une évaluation par le comité à la mi-octobre.

Les ED actuelles étant accréditées jusqu'à août 2018, les futures ED devraient être mises en place soit au 1^{er} janvier 2018 soit au 1^{er} septembre 2018.

Après cette présentation, un échange s'engage notamment autour des formations pour les doctorants. Il ressort que la gestion de site sera privilégiée et que les formations seront principalement organisées localement tout en permettant l'accès aux formations sur les autres sites.

Avec le retour d'expérience sur les ED du secteur SST co-accréditées Tours-Orléans, il apparaît qu'une formation réunissant les doctorants de tous les sites d'une même ED autour d'exposés scientifiques et de présentations de posters à l'exemple de Biotechnocentre pour SSBCV apporte une réelle dynamique. Une formation de ce type par ED sera encouragée.



Les doctorants élus s'interrogent sur la manière de participer à la construction de ces futures ED pour faire entendre leurs voix. Philippe Roingard précise que tous les doctorants élus aux conseils des ED actuelles ont été invités à la réunion prochaine du collège doctoral qui discutera de la future organisation de ces ED. Il est également proposé aux doctorants élus de la commission recherche de participer à cette réunion, s'ils le souhaitent.

3. Identification des axes recherche de la future ComUE et réflexion sur les écoles universitaires de recherche (PIA3)

L'université de Tours est entrée dans un processus de sortie de la ComUE Léonard de Vinci suite au vote formel de son CA. Comme la loi contraint les établissements d'enseignement supérieur à être dans une association d'établissements, une nouvelle ComUE Centre-Val de Loire (ComUE CVL) est en cours de construction. La ComUE CVL rassemblerait les universités d'Orléans et de Tours, l'INSA Centre-Val de Loire et le CHRU de Tours. C'est dans ce périmètre que les 5 futures ED ont été imaginées.

En plus des statuts à écrire et des votes par les instances des différents établissements associés, il faut définir les objectifs scientifiques qui rassemblent aujourd'hui et feront demain la force de cette communauté. Les axes de recherche de la future ComUE CVL ont ainsi fait l'objet d'une réflexion intensive. L'objectif premier est que le projet de ComUE soit le mieux accompagné scientifiquement. Les principaux organismes de recherche présents en région, à savoir l'INRA, l'INSERM et le CNRS, ont été approchés pour être des membres fondateurs de la ComUE CVL. Mais ce sont des organismes qui ont une politique nationale qui n'entre pas bien dans ce type de structuration de site. La ComUE CVL a toutefois la volonté d'en faire des partenaires forts, notamment dans le cadre des axes scientifiques.

Le projet scientifique de la ComUE CVL a été élaboré avec les directeurs des unités et organisé en 8 thèmes qui rassemblent pour chacun des forces de Tours et des forces d'Orléans. L'objectif affiché n'étant pas de recouvrir toutes les forces, mais de proposer un projet scientifique percutant imaginé en termes de « cibles ».

- axe 1 - Energie Matériaux Système Terre Espaces
- axe 2 - Patrimoines naturels et culturels.
- axe 3 - Infectiologie "One Health".
- axe 4 - Bio-médicaments.
- axe 5 - Chimie thérapeutique / Organisation Moléculaire du Vivant / Cosmétosciences.
- axe 6 - Modélisation, Numérique, Société.
- axe 7 - Cerveau, Imagerie, Psychiatrie.
- axe 8 - Normes, Politiques, Autorités, Pouvoirs.

Le projet scientifique de la ComUE CVL a été élaboré rapidement car, cette réflexion était indispensable pour mener des discussions avec les organismes de recherche et pouvoir répondre dans les temps (8 juin 2017) au PIA 3 autour des écoles universitaires de recherche (EUR) que l'on peut qualifier de « graduate school à la française ». Plus précisément, il s'agit de financement pour identifier des forces cohérentes Master / Doctorat / Unité de recherche/Partenaires académiques et non-académiques.

Parmi les 8 axes, il y a 2 ou 3 thèmes qui ressortent pour bâtir des EUR à Tours :

- Patrimoine naturel et culturel
- Infectiologie et bio-médicaments
- Cerveau, Imagerie, Psychiatrie (à affiner)

Après cette présentation, un échange s'engage notamment sur les possibilités qu'ont les membres de la commission recherche d'interagir pour modifier ou affiner la proposition ou sur les retours attendus.



Emmanuel Lesigne précise que les EUR sont en cours de construction, qu'il est encore possible de faire remonter des propositions pour améliorer le dossier. L'obtention d'EUR permettrait d'obtenir une enveloppe de fonctionnement avec un volet international et des bourses de master et de doctorat.

4. Retour sur les présélections de l'APR IA – Annexes 5, 6 et 7

L'appel à projets d'Initiative Académique repose sur 3 axes :

- Un volet projets de recherche
- Un volet équipement
- Un volet post-doc

La Région y consacre une enveloppe financière de 4,6 millions d'euros dont 2,8 minimum en investissement et 1,8 maximum en fonctionnement. 76 dossiers ont été déposés. Le taux de réussite prévisible s'élève à 30%, soit un taux assez favorable. Et cela ne signifie pas, a contrario, qu'il y a 70% de mauvais dossiers. Il faut juste rester dans l'enveloppe globale fixée.

La précédente campagne, en 2015, avait été gérée par le PRES Centre-Val de Loire, dissout depuis. La gestion de cet APR IA – session 2017 – a été pilotée par les universités d'Orléans, de Tours et l'INSA CVL, et organisée en 2 temps. Dans une première phase, il est demandé aux porteurs de soumettre un dossier léger, du type lettre d'intention. En cas de pré-sélection, un dossier plus complet est exigé.

La commission chargée de l'étude des dossiers est composée des VP Recherche des universités d'Orléans et Tours, de membres élus des commissions recherche (5 par université), de représentants des organismes de recherche et en observateurs des représentants de la Région.

En amont, une sous-commission tourangelle composée du VP Recherche et de 5 membres de la commission recherche (Emmanuel Moyse, Jean-Charles Billaut, Patrice Melé, Monica Zapata et Patrick Vourc 'h) a été réunie pour examiner les dossiers déposés par l'université de Tours. Cette sous-commission a travaillé sur la base de rapports rédigés par des membres de la commission recherche ; une majorité d'entre eux a été mise à contribution.

Pour l'université de Tours, en première phase, il a été retenu :

- 11 projets (et 1 redirigé vers le volet post doc)
- 6 équipements
- 6 post doc

Tous les porteurs ont eu un retour individualisé sur leur projet, accompagné le plus souvent des rapports anonymés. Il reste encore environ 1/3 de dossiers à écarter. Ce sera l'objet de la seconde phase. Les dossiers complets seront réexaminés par les mêmes rapporteurs de la commission recherche.

5. Retour sur les présélections de l'APR IR et ANR

Emmanuel Lesigne fait un retour sur la première phase de l'appel à projets dit « d'Intérêt Régional » (APR – IR) dont la gestion entière est opérée par la Région qui investit environ 7 à 8 millions d'euros par an. D'expérience, les enveloppes attribuées sont de l'ordre de 200 000 € par projet.

On constate de plus en plus de dossiers soumis à cet APR – IR, et cette année 53 projets ont été déposés par des unités de Tours dont 24 retenus pour la seconde phase ; 19 laboratoires différents sont concernés. Les projets présélectionnés sont envoyés à des experts extérieurs choisis par la Région.



Les résultats pour l'ANR montrent que sur les 31 projets retenus pour la phase II et auxquels nos équipes participent, le porteur scientifique est tourangeau sur 17 dossiers.
Ces données seront complétées lors de la prochaine CRP.

6. **Fête de la Science 2017 - annexe 8**

Emmanuel Lesigne annonce les dates de la Fête de la Science 2017, du 9 au 15 octobre, avec le point fort du Village des Sciences à l'Hôtel de Ville de Tours les 14 et 15 octobre. Un appel au renouvellement de nos interventions est lancé : investissement de nouvelles équipes ? Interventions inédites vers le grand public ?

7. **Appel à projets post-doc – annexe 9**

Il est tout d'abord rappelé que la commission recherche a voté le financement de deux post-docs étrangers (pour une durée d'un an chacun) sur son budget 2017 soit une enveloppe annuelle de 90 000 € (45 000 € X 2).

L'attribution des supports se déroule en deux temps. Tout d'abord, il s'agit d'examiner des sujets en commission plénière. Ensuite, la commission recherche restreinte sélectionne des candidatures sur les sujets retenus.

La procédure précise qu' « est considéré comme post-doc étranger tout docteur ayant soutenu sa thèse à l'étranger depuis moins de 7 ans ». Les critères de sélection sont les suivants :

- La qualité scientifique
- La qualité de l'encadrement
- La faisabilité du projet sur 12 mois
- La précision du cadre de travail
- La prise en compte des post-docs obtenus par l'unité les années précédentes

Cette année, 16 dossiers ont été déposés sur des thématiques variées. Chaque dossier a été étudié en amont par 2 rapporteurs qui, afin de pouvoir établir des éléments de comparaisons, ont eu en charge 4 ou 5 dossiers.

Avant d'écouter les rapporteurs, Emmanuel Lesigne expose une situation particulière liée au programme PAUSE (*Programme d'aide à l'Accueil en Urgence des Scientifiques en Exil*). Il permet de favoriser l'accueil de chercheurs et enseignants-chercheurs en situation d'urgence et de danger dans leur pays grâce à une enveloppe financière, gérée par le Collège de France, qui a la charge de mettre en place des actions.

Ainsi, si une université s'engage à accueillir et recruter dans le cadre d'un programme de recherche un chercheur en situation d'urgence dans son pays, cette université d'accueil pourra être cofinancée.

Dans le cadre du dispositif PAUSE, l'université de Tours a été sollicitée sur 4 dossiers. Elle a écarté une demande et s'est déjà engagée sur un accueil de Post-doc (dossier en cours d'instruction) et un accueil de doctorant (cofinancement acquis).

Le dossier soumis en séance par CITERES n'est pas passé par le circuit habituel de l'appel à projets de la commission recherche. Mais, il s'agit d'une situation exceptionnelle. Par contre, il a été étudié comme les autres par 2 rapporteurs qui ont émis un avis très favorable.

Après avoir écouté les rapporteurs, la commission propose de retenir 3 sujets en liste principale.

- « Délivrance d'un anticorps anti-B Amyloïde par sonoporation : application à la maladie d'Alzheimer » - porteur scientifique Jean-Michel Escoffre – UMR CNRS 930 Imagerie et cerveau



- « Canaux sodiques dépendants du voltage (Nav) dans la carcinogénèse et la progression métastatiques des cancers colorectaux, régulations par les acides gras polyinsaturés N-3 » - porteur scientifique Sébastien Roger – UMR INSERM 1069 Nutrition Croissance Cancer
- « Art and Resistance in Times of Global Unrest» - porteur scientifique Gulcin Lelandais – UMR CNRS 7324 CITERES

La commission recherche émet un *avis favorable à l'unanimité* sur cette proposition.

Emmanuel Lesigne lève la séance à 16h50.

